Informations de base	
2020/0067(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Fourniture de services portuaires et transparence financière des ports: octroi davantage de souplesse aux organes de gestion ou aux autorités compétentes au regard de la perception des redevances d'infrastructure portuaire dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 Modification Règlement 2017/352 2013/0157(COD) **Subject** 2.40 Libre circulation et prestation des services 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 2.80 Coopération et simplification administratives 3.20.03 Transport maritime de personnes et frêt 3.20.09 Politique portuaire 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies **Priorités législatives** La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0067(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2017/352 2013/0157(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/02873